

# Grand Prix International Cycliste ISBERGUES

Pas-de-Calais Féminin

ROADBOOK OFFICIEL  
GUIDE TECHNIQUE

COUPE DE FRANCE  
FEMMES PROFESSIONNELLES

FDJ

15  
SEPTEMBRE  
2024

Trophée



Ville d'Isbergues

SPORTS  
59/62



## La création

Le Grand Prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le deuxième lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988, où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève. Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les deux premières années, puis successivement Grand Prix de la Ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris



pris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France. Après 71 années sans aucune interruption,

le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

## La Classique Artésienne



## La participation

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPRESZ, le voisin de Norrent-Fontes et ses 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de

France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE. En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.



## Le parcours

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km.

La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue.

En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire sur la Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'ap-

paraît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant d'Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environ 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.



## L'organigramme

### Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Président adjoint :** Eric MALINGUE

**Vice-Présidents :** Olivier MOLON, Pierre WILLETZ, Christophe WOZNY.

**Trésorière :** Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

**Secrétaire général :** Pierre WILLETZ,  
**Secrétaire adjoint :** Thibault DEPRIESTER.

**Responsable circuit :** Thibault DEPRIESTER.  
**Safety Manager :** Eric MALINGUE.

**Responsable signaleurs :** Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).  
**Responsables fléchage Isbergues et extérieur :** Jacques DUPLOUY,  
Alfred COURCEL et leur équipe.

**Liaison radio :** Serge VINCENT.  
**Sonorisation et images écrans :** Julien LAMBERT - EVP Production.

**Invités et véhicules :** Nicolas TRINEL et son équipe.

**Responsable permanence :** Olivier MOLON.

**Coordination contrôle médical :** José LHERBIEZ et Michel MOLLET.

**Coordination protocole :** Pauline GALLOIS.  
**Responsable hôtesse podiums :** Axelle LAFFILLE.

**Coordination équipes :** Nancy RUELLE et Eric MALINGUE.

**Assistance liaison infos course :** Maxime PLANQUE.

**Relation presse :** Pierre WILLETZ, Frédéric VANDENBOOGAERDE.

**Accueils invités :** Muriel HELLEBOID et son équipe.

**Accueils officiels course :** Eric MALINGUE et José LHERBIEZ.

**Responsable restauration :** Micheline DAUTRICHE et son équipe.  
**Coordination assurances :** Mathieu DEVAUX.  
**Responsable logistique salles et ligne d'arrivée :** David BEZILLE et son équipe.  
**Responsable village :** Sébastien CARNET et son équipe.  
**Responsable de la caravane publicitaire et des partenaires :** Dany PENIN.  
**Responsable Fan Zone :** Sophie DELVART et son équipe.

## Les officiels

**Le Président du jury :** Cédric WILLEMS.

**Les Commissaires UCI :** Damien BOIS, Claude DESCHASEAUX.  
**Les Commissaires motos UCI :** Philippe COURBE, Elise WHEELER.

**Juge à l'arrivée :** Thierry SALOMEZ.

**Commissaire voiture balai :** Jean-Michel LAROSE.  
**Délégué FFC :** Gilles ZOPPI.

**Info radio course :** Christelle REILLE.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Directeur de course :** Marc DUQUESNOY.  
**Directeur général :** Olivier MOLON.  
**Directeur général adjoint :** Guy Michel DUPONT.

**Régulateur :** Emmanuel DENAVEAU  
**Ardoisier :** Jean-Charles LAIGLE.  
**Prix des monts et sprints :** William HALLIEZ  
**Sécurité course :** M.S.O. Evènementiel.  
**Escorte officielle :** EDSR du Pas-de-Calais.  
**Equipe médicale :** Dr Xavier COCHEZ.  
**Equipe médicale :** Dr Nicolas COUROUBLE.

**Ambulances :** Airoises.  
**Dépannage neutre :** Assistance Sport Media.  
**Voiture ouverture course :** Ets LAINE Frères.  
**Motos courses :** MOTOCOMM et EMI  
**Radio course :** MOTOCOMM.  
**Photo finish :** MATSPORT.  
**Voitures officielles courses :** TOYOTA

**Speakers officiels :** Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.  
**Info public :** Herman BROODCORENS.

**Les membres permanents du comité d'organisation :**  
Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Dominique BRIEF, Raymond CATEZ, Romain CATEZ, Maité CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Jean-Luc DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Claude DA SILVA, Jocelyne DAVE, Joëlle DECUYPER, Thomas DEQUENNE, Dany DELASSUS, Julien DESTREZ, Geneviève DUPONT, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel HELLEBOID, Thomas HENRON, Monique IZING, Dominique JASINSKI, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCCO, Jérôme LECOCCO, Laëtitia LECOCCO, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Ludovic LEROUX, Maryse Leturgie, Danielle MENU, Gérard MENU, Francis POUILLE, Marie-Paule MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLE, Bryan PAUCHET, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Monique WILLEMS, Bernard BOULANGER, Camille BEUGNY, Thierry DELEPLACE, Nathalie DELEPLACE, Claudie FARDEL, William HALLIEZ, Alexis HENNON, Christophe TISSIEZ, Laurence TISSIEZ, Patrice BLONDEL, Alain VISEUR, Joël BODART.

**Photographe officiel :** Pierre WILLETZ.  
**Webmaster/conception et création graphique :** Christophe WOZNY.  
**Réseaux sociaux :** Christophe WOZNY.  
**Impression :** Imprimerie Départementale du Pas-de-Calais

## Le Palmarès

2018 Lauren KITCHEN  
2019 Christine MAJERUS  
2020 Chloé HOSKING  
2021 Charlotte KOOL  
2022 Chiara CONSONNI  
2023 Valentine FORTIN



Grand Prix International Cycliste  
**ISBERGUES**  
Pas-de-Calais Féminin

## Permanences

### PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,  
5 Place Emile Basly à Isbergues.  
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

#### DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

- de 7h15 à 10h00** Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.  
**de 7h15 à 8h20** Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs. Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- 8h35** Réunion des Directeurs sportifs, organisation et officiels UCI et délégués FFC, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville.
- de 8h00 à 10h00** Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 8h00 à 10h00** Accréditation presse et médias, salle presse en mairie, 5 Rue Emile Basly, 62330 Isbergues.  
**9h30** Réunion des chauffeurs, salle bleue, à l'espace VIP restauration.

#### OPERATIONS de DEPART

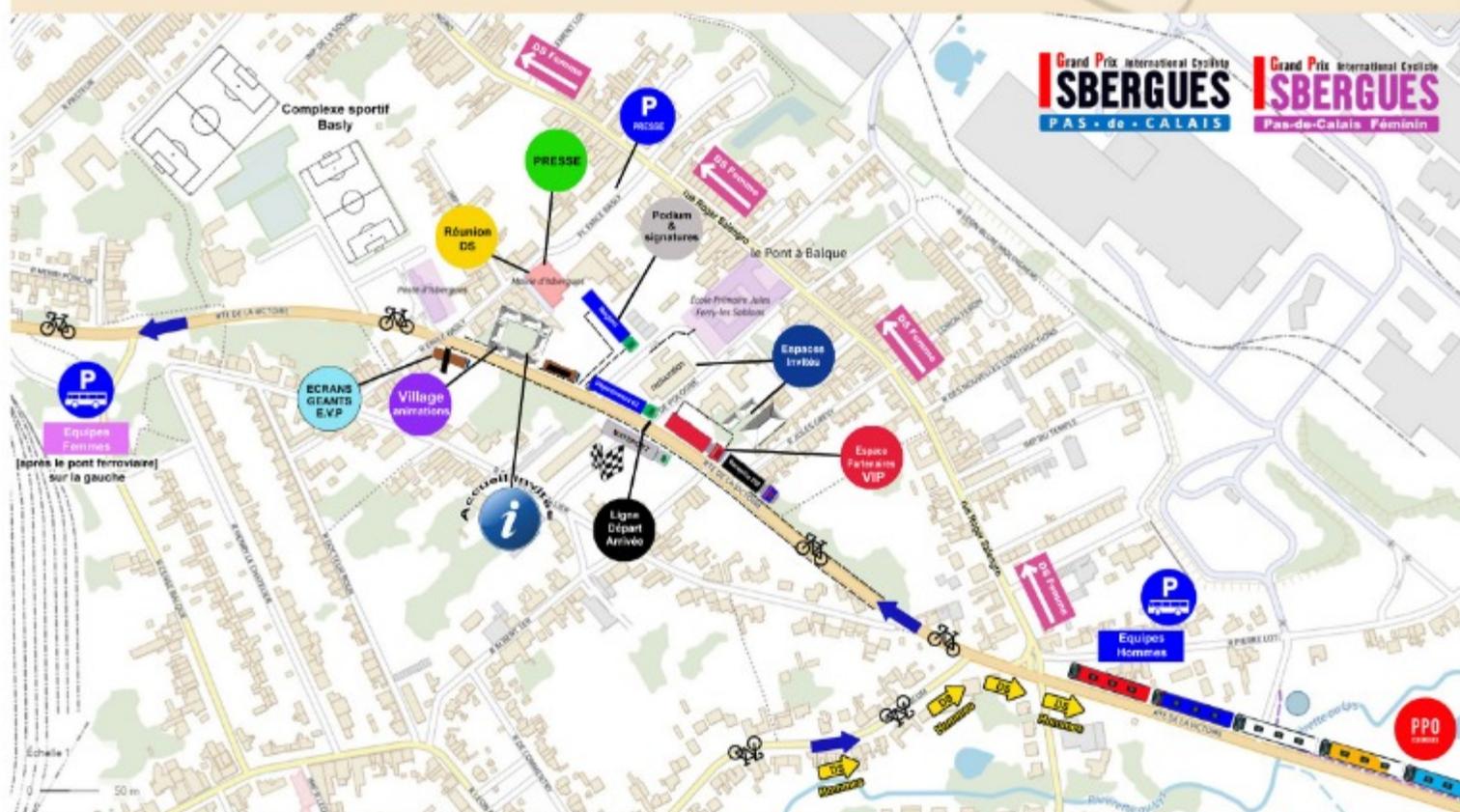
- de 9h25 à 10h25** Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.  
**10h35** Appel des coureuses sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.  
**10h40** Départ fictif donné par Monsieur le Maire d'Isbergues, David Thellier.

#### OPERATIONS d'ARRIVEE

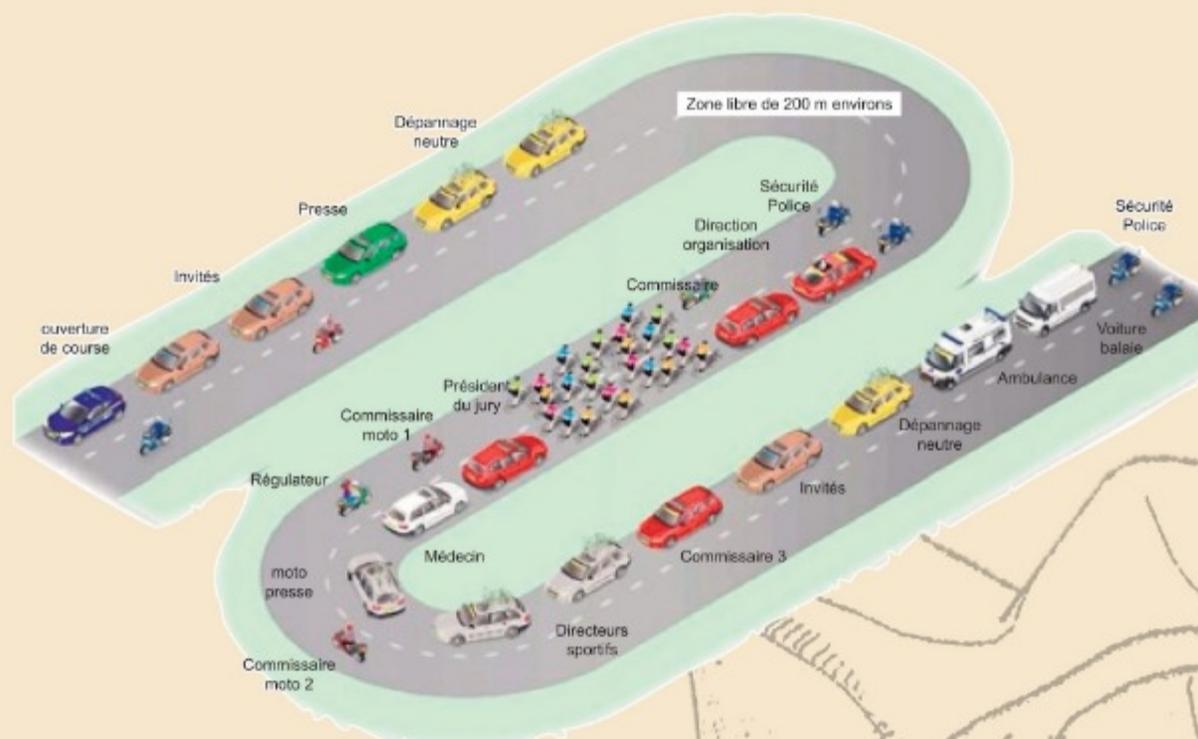
- 13h00** Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.  
**14h15** Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.

Présentation sur le podium des coureuses primées selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ ELITE FEMMES 2023.

## Plan Général ZONE de Départ et d'arrivée



## Disposition pour les voitures



### 1) VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

### 2) VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

### 3) VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

#### art. 2.2.035

*Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.*

*La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.*

#### art. 2.2.036

*Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.*

#### art. 2.2.037

*Toute asperston à partir d'un véhicule est interdite.*

### 4) VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking « Presse » situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

### 5) VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking « Véhicules Invités » situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking « Véhicules invités ».

### 6) AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

### 7) VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

## ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 7ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se dispute le dimanche 15 septembre 2024.

## ARTICLE 02 TYPE D'ÉPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe WE 1.1 Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 13ème à 15ème : 5 points, 16 à 25 : 3 points.

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club.

Le nombre de coureuses par équipes est de minimum 4 et de maximum 6 coureuses.

Le nombre maximum de participantes est limité à 176. L'inscription des participantes se fait par équipe.

## ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le dimanche 15 septembre 2024 de 7h15 à 10h00 à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues, de 7h15 à 8h20 le dimanche 15 septembre 2024.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 8h35 le dimanche 15 septembre 2024 et aura lieu à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 15 septembre de 13h00 à 15h30 à l'hôtel de ville, place Émile Basly.

## ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.575 MHz.

## ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 2 voitures et 1 moto.

## ARTICLE 07 DÉPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

## ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVÉE.

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

## ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 3 640 € répartis entre les 20 premiers coureuses du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	1455	740	360	180	150

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	112	112	77	77	37

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	37	37	37	37	37

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	37	37	37	37	37

## ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

### 10.0 - PODIUM :

Les trois premières de l'épreuve récompensés par :  
1ère du classement : Ville d'Isbergues,  
2ème du classement : Crédit Mutuel,  
3ème du classement : CCI Artois Hauts-de-France.

### 10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points à la 1er coureuse, 3 points à la 2ème et 1 point à la 3ème. Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 300€, attribuée par « THYSSENKRUPP », récompense la 1ère de ce classement.

### 10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points à la première coureuse, 3 points à la seconde et 1 point à la troisième coureuse.

Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 300€, attribuée par « TOYOTA FG AUTOMOBILES », récompense la 1ère de ce classement.

### 10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITÉ :

Une prime d'un montant de 155€ attribuée par « EUROVIA », récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la Direction de course.

### 10.4 - PRIX DE LA MEILLEURE JEUNE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par le « CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE » récompense la meilleure jeune, née depuis le 1er janvier 1997, au classement général officiel de l'épreuve.

### 10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le « CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS », attribue une prime d'un montant de 100€ à la coureuse qui passera la première sur la ligne du Sprint « le 62 » sur la commune de EPS.

### 10.6 - MEILLEURE ÉQUIPE :

Le classement par équipe est établi par addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.044 du règlement UCI, le départage se fait par l'addition des placés obtenues par leurs trois premières coureuses, en cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleure

coureuse.

Toute équipe réduite à moins de trois coureuses est éliminée du classement général par équipes.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par « Extrem Visuel Production », est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

### 10.7 - CLASSEMENT DE LA MEILLEURE REGIONALE :

Une prime de 100€, attribuée par « APERAM ISBERGUES », récompense la coureuse régionale, née ou licenciée dans la région Hauts-de-France, la mieux classée à l'arrivée.

### 10.8 - DOSSARD VERT :

La coureuse désignée « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribuée par « SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE », elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse des consignes environnementales fixées par l'organisation.

### 10.9 - PRIX DE LA FAIR-PLAY :

La coureuse désignée la plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la société « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY LYS ROMANE », elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse du règlement et du respect de l'adversaire. En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

### ARTICLE 11 - ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée.

### ARTICLE 12 - PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve.
- La lauréate du « Prix des Monts ».
- La lauréate du « Prix des Sprints ».
- La lauréate du « Sprint Le 62 ».
- La meilleure jeune de l'épreuve.

Protocole Coupe de France FDJ.

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

- L'équipe 1ère du « Classement par équipe ».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureuses.
- Le lauréat du « Prix de la Combativité ».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du « Dossard vert ».
- Le lauréat du « Fair-play ».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

### ARTICLE 13 - PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

### ARTICLE 14 - COUPE DE FRANCE.

La 7ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est une épreuve de la Coupe de France FDJ ELITES, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.





Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ Femme de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

## ARTICLE 01 PREAMBULE.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe 1.1 et 1.2). Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Elite Femmes FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

## ARTICLE 02 LISTE DES EPREUVES.

Dates	Epreuves	WE 1.1
Dimanche 14 avril 2024	GRAND PRIX FEMMIN DE CHAMBERY	WE 1.1
Vendredi 3 mai 2024	LA CLASSIQUE MORBIHAN	WE 1.1
Samedi 4 mai 2024	GRAND PRIX DU MORBIHAN FEMMES	WE 1.1
Dimanche 2 juin 2024	ALPES GRESVANIAN CLASSIC	WE 1.1
Dimanche 23 juillet 2024	LA PICTO CHARITAGE	WE 1.1
Mardi 30 juillet 2024	KRIZ BREZIZI ELITES FEMMIN	WE 1.1
Dimanche 6 septembre 2024	LA CHORALIS FOURMIES FEMMINE	WE 1.1
Dimanche 15 septembre 2024	GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ISBERGUES	WE 1.1

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

La participation aux épreuves d'une journée de Classe 1 est régie par les titres 1 et 2 des règlements UCI.

(Article 2.1.005 et Article 2.2.003 bis ci-dessous).

Cf extrait ci-dessous relatif à la participation dans les épreuves de Classe 1 (extrait de la réglementation UCI)

- UCI Women's WorldTeams (min 1, max 7)

- Equipes continentales femme UCI

- Equipes professionnelles cyclo-cross UCI

- Equipes nationales

- Equipes régionales et de club

Chaque organisateur est libre de déterminer le nombre de participantes par équipes sur son épreuve, tout en sachant que le règlement UCI ci-dessous définit clairement le nombre de coureuses minimum et maximum.

- Pour les équipes de maximum 7 ou 8, c'est 5 coureuses minimum

- Pour les équipes de maximum 4, 5 ou 6, c'est 4 coureuses minimum

Comme le précise la réglementation UCI, la présence d'équipes mixtes n'est pas possible.

Une concurrente appartenant à une équipe UCI ne peut pas participer sous les couleurs d'une équipe de club, d'une sélection régionale ou inter régionale.

Concernant la participation des concurrentes à une sélection nationale, pour les équipes UCI, selon l'article 1.1.043, si son équipe est engagée dans une épreuve, la coureuse ne peut y participer en dehors de son équipe, sous peine de mise hors course.

Les organisateurs devront inviter obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

L'équipe UCI Women's WorldTeams française et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ par les organisateurs. Pour se faire, chaque équipe labellisée N1 en janvier devra transmettre avant le 15 février une demande de participation, sous peine que les places réservées soient occupées par d'autres équipes candidates.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1er mars pourront participer aux épreuves de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ mais ne seront pas retenues pour l'attribution des points de la Coupe de France sur le classement par équipe.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

## ARTICLE 04 CLASSEMENT.

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ.

La Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des

équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel

- Classement par équipes

### 4.1 - Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts 21ème 5 pts

2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts 22ème 4 pts

3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts 23ème 3 pts

4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts 24ème 2 pts

5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot sera remis à la leader dans le classement individuel après chaque épreuve. Ce maillot sera porté en course.

### 4.2 - Classement par équipe

Les trois premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :

1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts 21ème 5 pts

2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts 22ème 4 pts

3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts 23ème 3 pts

4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts 24ème 2 pts

5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3èmes places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

## ARTICLE 05 REMISE DES RECOMPENSES & DOTATIONS.

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes\* au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,

- Les prix spéciaux de l'épreuve.

- L'équipe vainqueur de l'épreuve

- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ ou, en son absence, son.s.a directeur.rice sportif.ve,

- L'équipe leader de la Coupe de France, si elle est présente

\*\*Si ce délai n'est pas respecté, les concurrentes s'exposent à la sanction prévue au barème du règlement de l'UCI article 2.12.007/1. 3

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,

- Les prix spéciaux de l'épreuve,

- Le podium (3 lauréats) du classement général individuel final de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ ou, en leur(s) absence(s), leurs directeurs.rices sportifs.ves, si ils/elles sont présents (es)

- La meilleure coureuse U23 ou le représentant de son équipe si elle n'est pas présente

- Le podium par équipe (3 lauréats) du classement général par équipes de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ ou, en leur(s) absence(s), les directeurs.rices sportifs.ves, si ils/elles sont présents (es)

- La meilleure équipe N1 avec son.s.a directeur.rice sportif.ve, si elle est présente.

Dotations :

➤ Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis à la leader du classement individuel de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ si cette dernière est présente ou à son équipe si la leader n'est pas présente.

➤ Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif et final par équipes. Si l'équipe concernée n'est pas présente, cette dotation en casquettes ne sera pas remise.

Une cérémonie officielle sera aussi organisée en fin de saison pour les 3 premières coureuses du classement général individuel, pour l'équipe vainqueur de la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ et pour la meilleure équipe N1. Les modalités d'organisation seront communiquées pendant la saison 2024.

## ARTICLE 06 PRIX.

Le total des prix de la Coupe de France Elite Femmes FDJ est de 10 000,00 €

### CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL FINAL

1ère 3 000,00 €

2ème 2 000,00 €

3ème 1 000,00 €

Meilleur jeune (< 23 ans) 1 000,00 €

### CLASSEMENT GENERAL FINAL

1ère équipe 1 600,00 €

1ère équipe National 1 1 400,00 €

## ARTICLE 07 ETHIQUE.

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement

## ARTICLE 08 CAS NON PREVU.

Pour les équipes françaises ne relevant pas du statut UCI, l'encadrement sportif des équipes de clubs français devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'Etat (DEJEP, DES JEP, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat de sport (CTS). En l'absence de diplôme, l'équipe ne pourra pas bénéficier d'un véhicule de dépannage.

Pour les équipes UCI, la réglementation UCI sera appliquée.

## ARTICLE 09 DEPANNAGE - ORDRE DES VEHICULES.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs, sur la base du règlement UCI :

1. les voitures des équipes UCI et des équipes nationales représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai visé à l'article 1.2.090 ;

2. les voitures des autres équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;

3. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et n'ayant pas confirmé leurs coureuses partantes dans le délai ;

4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Dans chacun des groupes, l'ordre des voitures est déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

## ARTICLE 09 ORDRE DES DOSSARDS.

Afin de valoriser les épreuves de la Coupe de France Elite Femmes Professionnelles FDJ, le dossard N°1 sera attribuée à la leader du classement général individuel, suivie des coureuses de son équipe.

Si la coureuse concernée n'est pas présente, les premiers dossards resteront attribués à l'équipe de la leader.

Pour le reste des équipes, c'est l'organisateur qui déterminera l'ordre des équipes en fonction des équipes participantes.

Pour la première épreuve, l'attribution des dossards sera réalisée par l'organisateur.

## UCI WORLD TEAM



FDJ SUEZ



UAE TEAM ADQ



AG INSURANCE - SOUDAL TEAM



CERATIZIT - WNT PRO CYCLING TEAM



COFIDIS



ARKEA B&B HOTELS WOMEN



ST MICHEL - MAVIC - AUBER93



CHEVALMEIRE



PRIMEAU VELO - GROUPE ABADIE



EF EDUCATION - OATLY - CANNONDALE



PROXIMUS - CYCLIS CT



DOLCINI O'SHEA



CYNISCA CYCLING



VOLKERWESSEL WOMEN'S PRO CT



LIV ALULA JAYCO



GT KRUSH REBELLEAZE



DD GROUP - MULTIUM ACCOUNTANTS - FOCA



UVCA TROYES



TEAM FEMININ  
VAL DE LOIRE



TEAM BUFFAZ  
GESTION DE PATRIMOINE



LADYNAMIPS  
CLARIS AUTOMOBILES RVC



BALOISE WB LADIES



VC MORTEAU MONTBENOIT



COMITE  
HAUTS-DE-FRANCE DE CYCLISME



LANESTER WOMEN  
MORBIHAN



TEAM ELLES GROUPAMA  
PAYS DE LA LOIRE

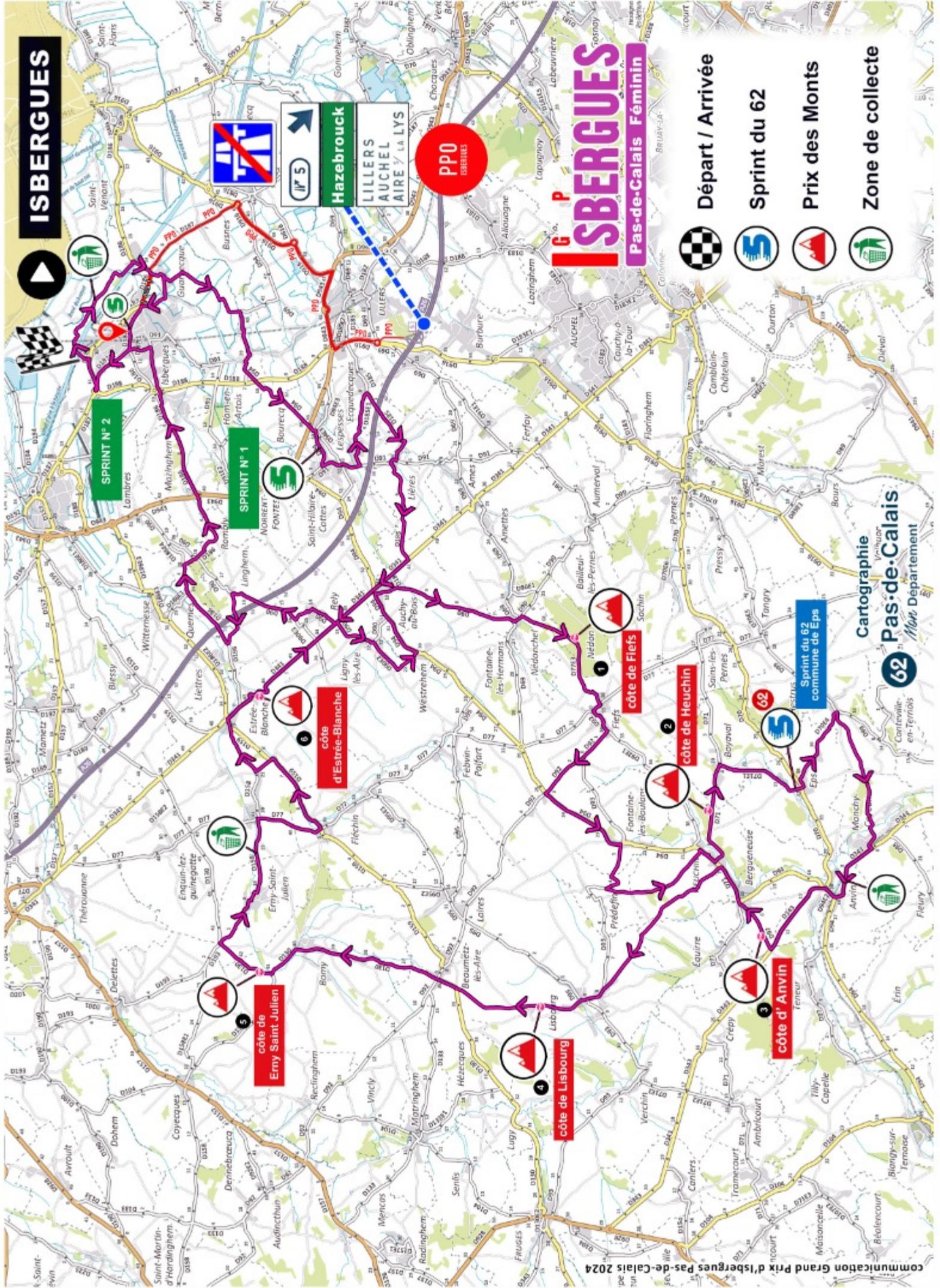


WINSPACE



LABORAL KUTXA  
FUNDACION EUSKADI

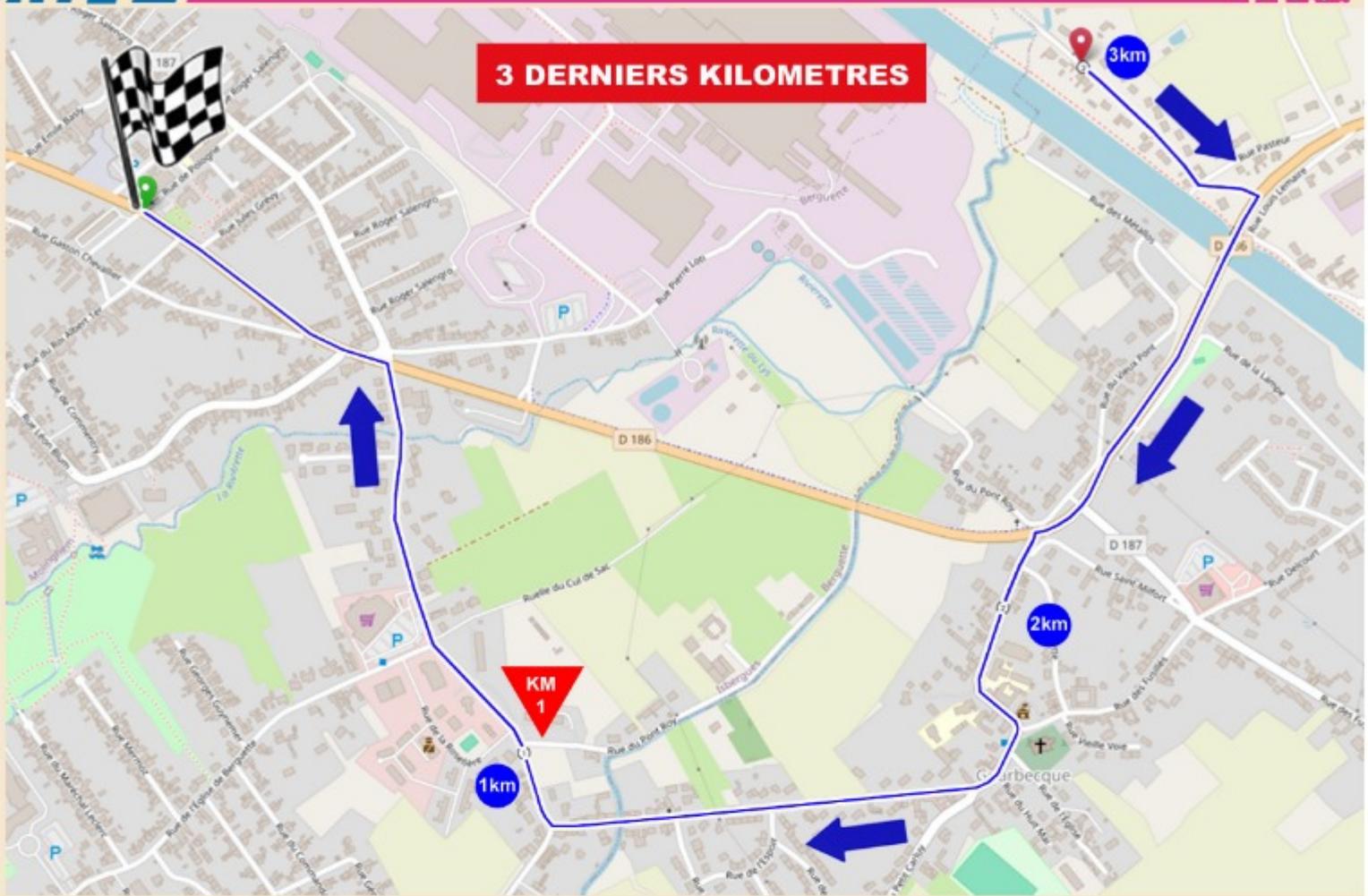
**ISBERGUES**



-  **Départ / Arrivée**
-  **Sprint du 62**
-  **Prix des Monts**
-  **Zone de collecte**

Cartographie  
 Pas-de-Calais  
 62  
 Département

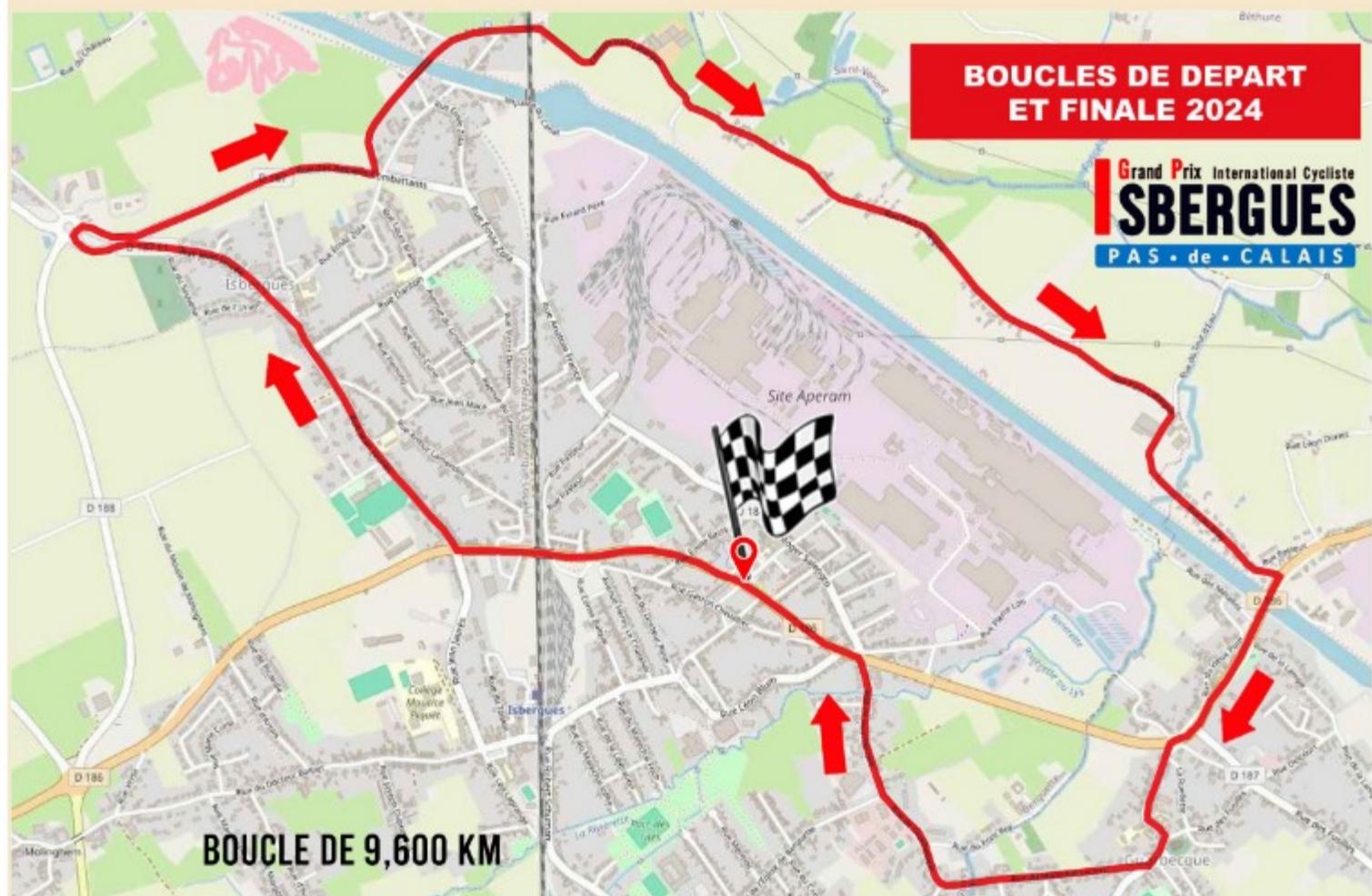
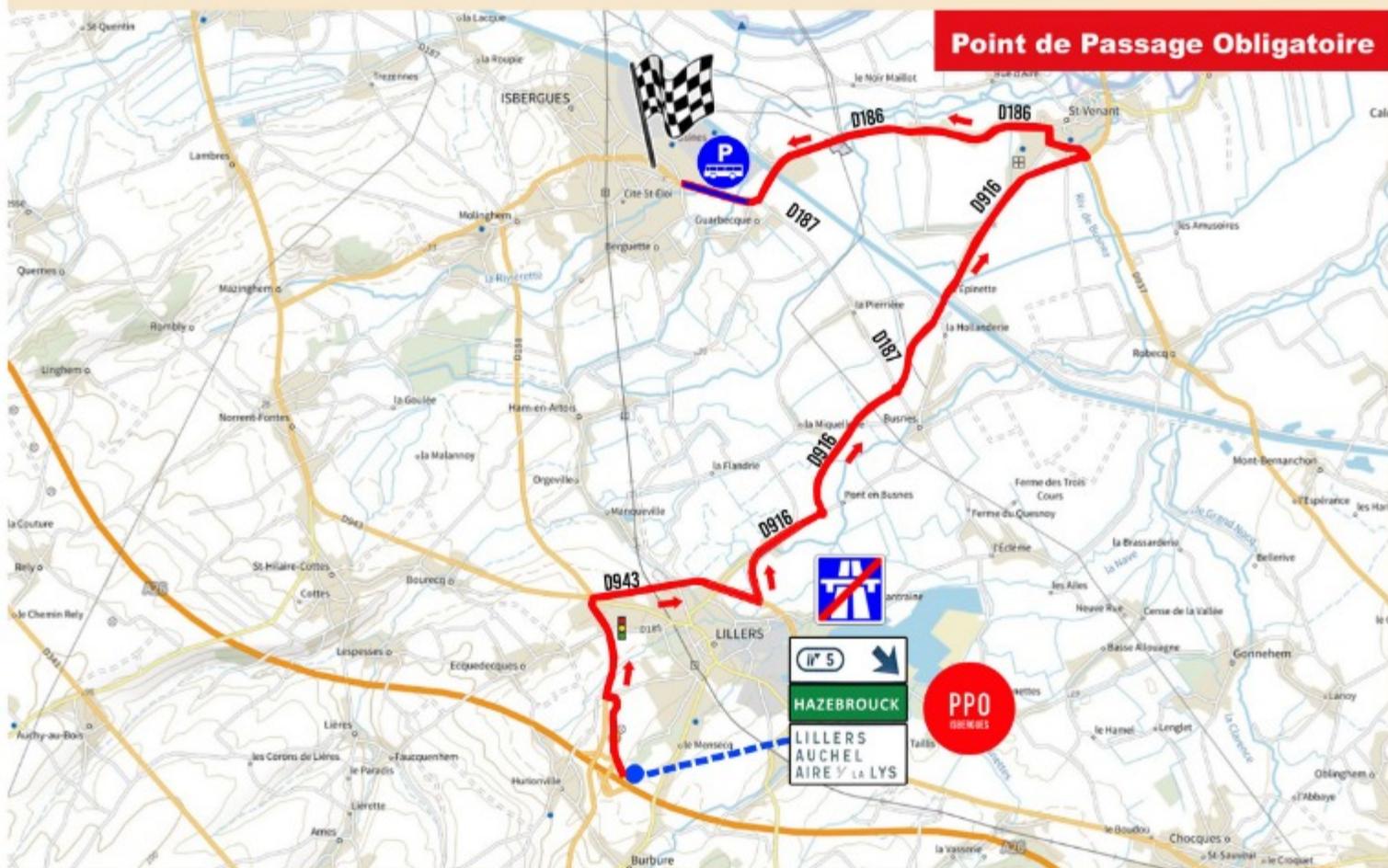
## 3 DERNIERS KILOMETRES



**Départ promenade : 10h40 - Départ réel : 10h45 - Arrivée : 14h07**

KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				37 km/h	39 km/h
3	👉 tout droit	rue du Bray		14h14	14h03
2,8	👉 tout droit	rue du Bray		14h14	14h03
2,7	👉 à droite	dir. ISBERGUES	D186	14h14	14h03
2,2	👉 tout droit		D186	14h15	14h04
2,2	⚠️ <b>ILOTS DIRECTIONNELS</b>		D186	14h15	14h04
2,1	👈 à gauche	rue du Maréchal Foch		14h15	14h04
1,8	👉 à droite	Place Georges Clémenceau		14h15	14h04
1,7	👉 tout droit	rue du Maréchal Leclercq		14h15	14h04
1,2	<b>GUARBECCQUE</b>			14h16	14h05
1,2	<b>ISBERGUES</b>			14h16	14h05
1,1	👉 à droite	rue de Guarbecque		14h16	14h05
0,8	👉 tout droit	rue de Guarbecque		14h17	14h06
0,4	👈 à gauche	aux feux tricolores, route de la Victoire	D186	14h18	14h07
0,3	👉 tout droit	route de la Victoire	D186	14h18	14h07
0	<b>Ligne d'arrivée</b>	<b>ARRIVEE</b>		14h18	14h07





# ITINERAIRES ET HORAIRES

KMS PARCOURUS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course			
				ROUTE	37 km/h	39 km/h	
-1,8		<b>DEPART PROMENADE</b> route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186	10h40	10h40	
0,0	131,6	<b>DEPART REEL (Lancé)</b>	Carrefour rue Jean Jaurès / rue Emile Zola - Boucle des Monts	D187E3	10h45	10h45	
4,7	126,9	<b>GUARBECQUE</b>	rue du Bray		10h52	10h52	
6,1	125,5		Sortie du circuit de "DEPART"		10h54	10h54	
8,8	122,8	<b>HAM EN ARTOIS</b>			10h59	10h58	
11,3	120,3	<b>BOURECQ</b>		D94	11h03	11h02	
13,3	118,3	<b>ST HILAIRE CÔTTES</b>			11h06	11h05	
14,8	116,8	<b>LESPESES</b>			11h09	11h07	
15,5	116,1	Prix des Sprints	Sprint N°1 - LESPESES		11h10	11h08	
16,4	115,2		Début zone de collecte 1		11h11	11h10	
16,4	115,2	<b>ECQUEDECQUES</b>		D185E1	11h11	11h10	
17,4	114,2		Fin zone de collecte 1		11h13	11h11	
18,7	112,9	<b>LESPESES-FAUQUENHEM</b>	Côte de Fauquenhem		11h15	11h13	
19,6	112,0	<b>LIERES</b>			11h16	11h15	
22,2	109,4	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>	Rue de Lières	D185	11h21	11h19	
24,3	107,3	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		D341	11h24	11h22	
27,5	104,1	<b>WESTREHEM</b>			11h29	11h27	
28,9	102,7	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>			11h31	11h29	
32,1	99,5	<b>NEDONCHEL</b>			11h37	11h34	
35,5	96,1	<b>NEDON</b>	rue de Nédonchel		11h42	11h39	
36,3	95,3	Prix des monts	MONT n°1 - Côte de Fiefs		11h43	11h40	
37,0	94,6	<b>IEFS</b>			11h45	11h41	
40,8	90,8	<b>FEBVIN-PALFART</b>			11h51	11h47	
42,2	89,4	<b>FONTAINES-LES-BOULANS</b>	rue Principale	D94	11h53	11h49	
44,8	86,8	<b>PREDEFIN</b>		D93	11h57	11h53	
46,2	85,4	<b>HEUCHIN</b>	rue des Frènes		11h59	11h56	
50,8	80,8	Prix des monts	MONT n°2 - Côte de Heuchin (arbre à gauche)		12h07	12h03	
50,8	80,8	<b>BOYAVAL</b>	rue d'Heuchin	D71	12h07	12h03	
53,0	78,6	<b>EPS</b>			12h10	12h06	
54,2	77,4		Sprint du DEPARTEMENT 62 - EPS	62 Pas-de-Calais Département	D71E1	12h12	12h08
56,3	75,3	<b>HESTRUS</b>			12h16	12h11	
58,6	73,0	<b>MONCHY-CAYEUX</b>	ATTENTION DESCENTE ETROITE - GRAVILLONS		12h20	12h15	
61,5	70,1	<b>ANVIN</b>	rue de Saint-Pol	D343	12h24	12h19	
61,6	70,0		Début zone de collecte 2		12h24	12h19	
62,6	69,0		Fin zone de collecte 2		12h26	12h21	
65,2	66,4	Prix des monts	MONT n°3 - Côte de d'ANVIN		12h30	12h25	
65,2	66,4	<b>BERGUENEUSE</b>			12h30	12h25	
67,2	64,4	<b>HEUCHIN</b>	Rue d'Hesdin		12h33	12h28	
70,3	61,3	<b>EQUIRRE</b>			12h39	12h33	
71,0	60,6	<b>LISBOURG</b>	Rue du Chêne		12h40	12h34	
74,9	56,7	Prix des monts	MONT n°4 - Côte de LISBOURG		12h46	12h40	
76,6	55,0	<b>BEAUMETZ-LES-AIRE</b>			12h49	12h42	
78,4	53,2	<b>GROEUPPE</b>	Commune de BOMY, rue de Fruges	D130	12h52	12h45	
80,2	51,4	<b>BOMY</b>			12h55	12h48	
82,1	49,5	<b>PETIGNY</b>	Commune de BOMY, Rue d'Aire-sur-la-Lys	D130	12h58	12h51	
83,6	48,0	<b>ERNY-SAINT-JULIEN</b>		D130	13h00	12h53	
84,1	47,5	Prix des monts	MONT n°5 - Côte d'ERNY-SAINT-JULIEN		13h01	12h54	
86,6	45,0		Début zone de collecte 3		13h05	12h58	
87,0	44,6	<b>ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE</b>	rue d'Erny	D158	13h06	12h58	
87,6	44,0		Fin zone de collecte 3		13h07	12h59	
89,1	42,5	<b>CUHEM</b>	Commune de Fléchin - route de Saint-Omer	D77	13h09	13h02	
91,2	40,4	<b>ENQUIN-LES-MINES</b>	rue des templiers	D159	13h12	13h05	
93,4	38,2	<b>ESTREE-BLANCHE</b>			13h16	13h08	
96,5	35,1	Prix des monts	MONT n°6 - Côte d'Estrée-Blanche		13h21	13h13	
96,8	34,8	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		D341	13h21	13h13	
96,8	34,8	<b>RELY</b>		D341	13h21	13h13	
100,7	30,9	<b>LINGHEM</b>		D90	13h28	13h19	
102,7	28,9	<b>LIETRES</b>			13h31	13h23	
103,8	27,8	<b>QUERNES</b>		D186	13h33	13h24	
106,5	25,1	<b>ROMBLY</b>	Rue d'Estrée-Blanche - côte de Rombly	D186	13h37	13h28	
107,3	24,3	<b>MAZINGHEM</b>		D186	13h39	13h30	
110,5	21,1	<b>ISBERGUES</b>	Rue de Mazinghem	D186	13h44	13h35	
117,4	14,2		Début zone de collecte 4		13h55	13h45	
118,4	13,2		Fin zone de collecte 4		13h57	13h47	
118,8	12,8	<b>GUARBECQUE</b>	rue du Bray		13h57	13h47	
120,5	11,1	Prix des Sprints	Sprint N°2 - GUARBECQUE		14h00	13h50	
120,7	10,9	<b>ISBERGUES</b>			14h00	13h50	
122,0	9,6	Sortie boucle "des MONTs" - Boucle "FINALE" (1 tours de 9,6km)			14h02	13h52	
131,6	0,0	Ligne d'arrivée	ARRIVEE		14h18	14h07	

	KM	Indication
Boucle des Monts	000,6	ILOTS DIRECTIONNELS
	000,6	ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)
	001,8	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	002,2	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
	002,9	PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL
	005,6	ILOTS DIRECTIONNELS
	007,3	DOS D'ÂNE CARRE
	007,6	DOS D'ÂNE CARRE
	009,4	PASSAGE A NIVEAU
	012,9	ILOTS DIRECTIONNELS
	013,6	RETRECISSEMENTS
	015,8	RETRECISSEMENTS DE LA ROUTE
	023,9	ILOTS DIRECTIONNELS
	025,3	ILOTS DIRECTIONNELS-au milieu
	029,6	RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES
	030,1	RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES
	051,9	ATTENTION VIRAGE SERRE A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE
	058,6	ATTENTION DESCENTE ETROITE - GRAVILLONS
	060,1	ATTENTION VIRAGE A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE
	060,2	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
060,9	PASSAGE A NIVEAU	
Boucle des Monts	062,8	PASSAGE A NIVEAU
	067,0	ILOTS DIRECTIONNELS
	077,8	ILOTS DIRECTIONNELS - A GAUCHE
	094,3	ILOTS DIRECTIONNELS
	104,7	RETRECISSEMENTS
	108,3	ILOTS DIRECTIONNELS
	108,3	ROND-POINT -PAR LES DEUX CÔTES
	113,1	ILOTS DIRECTIONNELS
	114,7	ILOTS DIRECTIONNELS
	114,7	ROND-POINT-par la droite uniquement (virage serré)
	115,9	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	116,2	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
	117,0	PLOT EN BÉTON A GAUCHE
	119,7	ILOTS DIRECTIONNELS
	Boucles finales	124,4
124,4		ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)
125,6		RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
126,0		PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
126,7		PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL
129,4		ILOTS DIRECTIONNELS



\* 41 POINTS DANGEREUX

\* 3 PASSAGES A NIVEAU

**147** COUREURS  
**171** COUREUSES  
ENGAGES

**21** EQUIPES ♂  
**29** EQUIPES ♀

**250**  
DE STAFF D'EQUIPE

**12**  
ARBITRES

**150**  
BENEVOLES

**30** VEHICULES  
DANS LA COURSE HOMMES  
**26** VEHICULES  
DANS LA COURSE FEMMES

**17**  
HOTELS



**199,8** Km chez les Hommes  
**133,3** Km chez les Dames

**300**  
SIGNALEURS

**1200**  
REPAS DE SERVIS  
JOUR DE COURSE

**10 800**  
HEURES  
DE BENEVOLAT

**38**  
COMMUNES  
TRAVERSEES

**1945** Date de création de l'épreuve

**1** Village partenaires et invités

**78**  
NOMBRE D'EDITIONS

**1** Caravane publicitaire



**5**  
MEDECINS  
DANS LA COURSE



**90**  
GENDARMES



**6**  
PARTENAIRES  
MEDIAS



**4**  
PARTENAIRES  
INSTITUTIONNELS



**13**  
PARTENAIRES  
OFFICIELS



**55**  
PARTENAIRES  
PRIVES



**4**  
MOTOS RADIOS  
chez les femmes



**16**  
MOTOS RADIOS  
chez les hommes



CENTRE  
HOSPITALIER   
*Région de Saint-Omer*

**Centre Hospitalier de Saint-Omer**  
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT  
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

  
CENTRE HOSPITALIER  
DE BETHUNE

**Centre Hospitalier de Béthune**  
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY  
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



**Numéros d'appel  
d'urgence**  
Emergency  
telephone numbers

**15**

**SAMU**  
Service d'Aide Médicale  
Urgente  
Hospital-operated  
ambulance

**17**

**POLICE  
SECOURS**  
Police

**18**

**POMPIERS**  
Fire Brigade

**112**

Numéro d'appel  
d'urgence européen  
European emergency  
telephone number

**Grand Prix International Cycliste**  
**ISBERGUES**  
PAS • de • CALAIS

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues  
5, place Emile Basly  
62330 Isbergues  
[www.gpisbergues.com](http://www.gpisbergues.com)  
Email : [contact@gpisbergues.com](mailto:contact@gpisbergues.com)



**Président de l'organisation :**  
**Monsieur Jean-Claude WILLEMS**

24, rue Guynemer  
62330 Isbergues  
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52  
Email : [jean-claude.willems@wanadoo.com](mailto:jean-claude.willems@wanadoo.com)

## LES PARTENAIRES

«La classique Artésienne féminine», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais Féminin** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle elle est classée 1.1.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais Féminin, s'inscrit dans le calendrier de la Coupe de France FDJ 2024, en tant que 8ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

### PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Ville  
d'Isbergues



Pas-de-Calais  
Mon Département



### PARTENAIRES MAJEURS PRIVÉS



### PARTENAIRES MEDIAS

